ATALYS
157 rue de Châtillon
35200 RENNES
TEL. 02 99 53 69 37
e-mail : contact@atalys35.fr

COMMUNE DE LA FRESNAIS

Lotissement "Le Hameau des Frênes"

PLAN DE VENTE

LOT n° 13	Parcelle cadastrale : B 856 Servitude particulière : non	Surface totale : 429 m² Surface de plancher : 200 m²

PLAN DE SITUATION

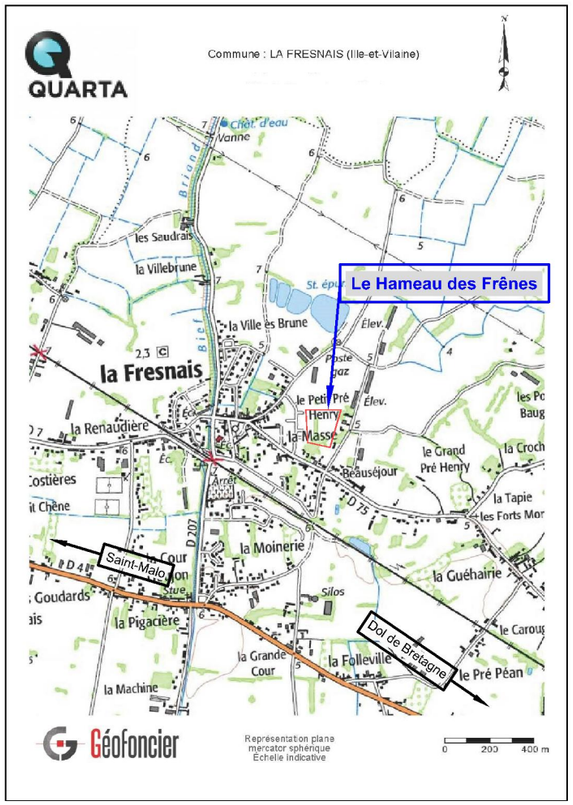

PLAN D' ENSEMBLE FIGURATIF

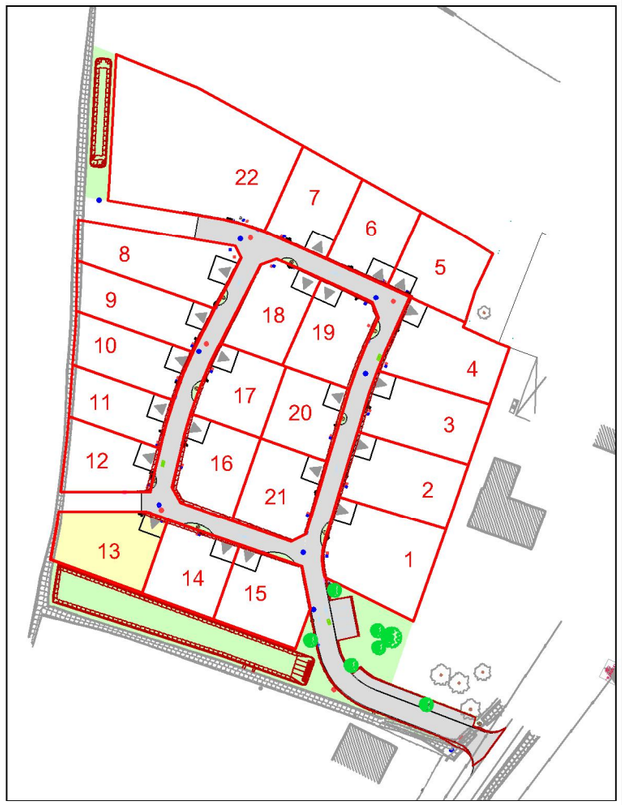

N° de PA : 35116 16 A0002
Dossier : 162509C.dwg

Date d'édition du plan : 21/01/2021

ATALYS 157 rue de Châtillon - 35200 RENNES	TEL : 02.99.53.69.37 e-mail : contact@atalys35.fr	MAITRE D' OUVRAGE
QUARTA 123 rue du Temple de Blosne - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	TEL : 02.99.30.12.12 e-mail : contact@quarta.fr	MAITRE D'OEUVRE
QUARTA 123 rue du Temple de Blosne - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	TEL : 02.99.30.12.12 e-mail : contact@quarta.fr	GEOMETRES EXPERTS

PLAN DE BORNAGE

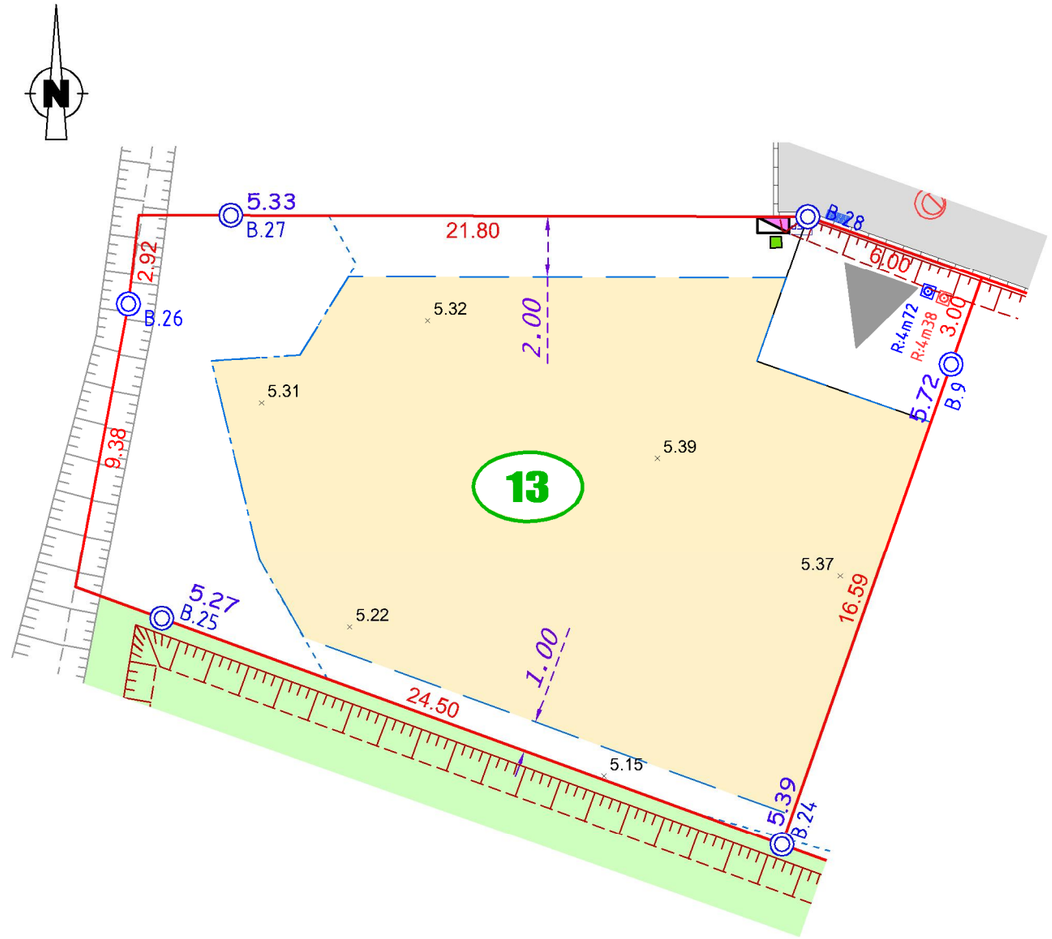

0 10

ECHELLE : 1 / 200

Système Altimétrique : NGF/IGN69

LEGENDE

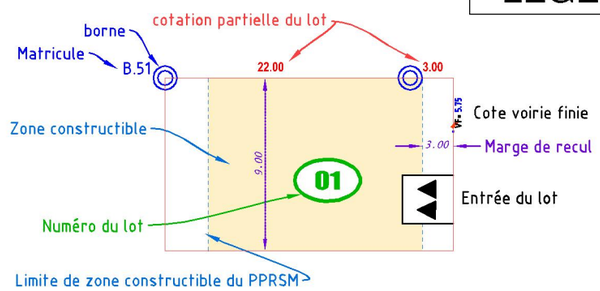

Végétation - Clôtures

- Arbres tiges plantés
- Haie plantée par l'aménageur

Topographie

- Talus existant
- Fossé existant
- 5.10 Altitude TN

Réseaux

- Branchement EU Récollé
- R:3m20 Radier EU Récollé
- Branchement EP Récollé
- R:4m00 Radier EP Récollé
- Coffret ErDF Récollé
- Coffret téléphone Récollé
- AEP Citerneau AEP Récollé
- Candélabre Récollé

Nota : Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot.
La position des branchements est définie d'après le plan PROJET établi par le Cabinet Quarta.
Ce positionnement est approximatif(non contractuel),il peut être modifié en fonction des impératifs des travaux de viabilisation .

- Les altitudes des branchements EU,EP et de la voirie sont issues du plan "Projet".
- Les cotes devront être contrôlées par le constructeur
- Tout déplacement de surbaissé d'entrée et de boîtier ou de lampadaires, etc ... est à la charge de l'acquéreur.
- Pour les obligations architecturales et urbanistiques se référer au Règlement du Permis d'Aménager.
- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

Document non contractuel : sous réserve de modifications, les cotes et surfaces ne seront définitives qu'après vérification du périmètre et le bornage des lots

RAPPEL
- L'implantation de la construction par le Géomètre de l'opération est recommandée
- Avant le commencement des travaux : faire impérativement un état des lieux